

COMPTE-RENDU

Titularisation des inspecteurs stagiaires Promotion 2019-2020 CAPN du 29 octobre 2020



Montreuil, le 29/10/2020

Compte-rendu de la CGT Finances Publiques

I : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : K : @cgt.fmpub (Syndicat National cgt.finances publiques) F : @cgt_fmpub (CGTF financesPubliques)

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP, Gaël Grimard a répondu sur certains points évoqués par les organisations syndicales. Sur tous les points généraux, en particulier sur les questions du pouvoir d'achat ou du NRP, il est resté sur une prudente réserve. Le débat a donc tourné, suite à la lecture des déclarations liminaires, sur les questions de scolarité et les problématiques liées à l'ENFIP dans le contexte de la crise sanitaire.

Il y a cependant eu quelques échanges, en particulier sur le télétravail. La CGT a demandé au président de transmettre au directeur général qu'il fasse passer le message aux directeurs locaux d'élargir le recours au télétravail et de ne pas faire obstacle aux consignes nationales.

Le président de la CAP a indiqué ne pas savoir le nom du futur directeur de l'ENFIP. Cet intérim prolongé n'est pas suffisant, d'autant plus que le poste d'adjoint est lui aussi vacant.

Une fois de plus, l'administration s'en est remise au concept fumeux de bienveillance dans la prise en compte des conditions de scolarité actuelles. Bien évidemment un stagiaire qui aura suivi une formation hybride ne pourra pas être au même niveau que s'il avait suivi une formation en présentiel.

Sur la question du tutorat, le président approuve le principe d'un groupe de travail sur le sujet. Il faut des avancées sur cette thématique qui doit être poussée dans le calendrier du dialogue social par les OS. Pour la CGT, il s'agit de donner un vrai statut aux tuteurs (allègement de la charge de travail, cadre fixé par l'ENFIP,...).

La DG envisage la possibilité d'épreuves en distanciel pour les vulnérables, c'est-à-dire que les stagiaires concernés se rendraient dans les locaux d'une direction départementale au lieu d'aller composer à l'ENFiP.

La CGT a demandé qu'une audioconférence soit rapidement fixée suite à l'évolution de la situation sanitaire pour discuter des adaptations de la scolarité.

Plusieurs organisations syndicales ont fait part de gros problèmes au niveau du traitement de la paie. Certains stagiaires se retrouvent avec des manques à gagner de plus de mille euros. Monsieur Grimard a semblé prendre conscience des dysfonctionnements générés par la restructuration des services administratifs à l'ENFIP. Il s'est engagé à ce que ce sujet soit regardé très vite et à alerter qui de droit.

La CGT a dénoncé également le problème de l'absence d'indemnités de stage pour les IS en « tout distanciel », ainsi que les retards dans les remboursements de frais de déménagement d'avril 2020.

Sur le sujet des affectations des stagiaires de la promotion 2020/2021, nous avons exigé la diffusion aux stagiaires et aux OS de la note cadre sur les affectations locales, si elle existe, ainsi que la liste des postes vacants par direction.

Cette CAP proposait la titularisation de 3 stagiaires que l'ENFIP a obligés à refaire leur stage probatoire, ainsi que 6 stagiaires qui n'avaient pas pu l'effectuer au vu du contexte sanitaire (fragilité covid).

Votes : Solidaires et CFDT : Pour
CGT et FO : Abstention

La CGT s'est abstenue car, pour nous, l'intégralité des stagiaires ayant validé la scolarité théorique devait être titularisée. De plus, nous rappelons notre opposition à la mise en place de la nouvelle scolarité et du stage pratique probatoire.

